

Comité des engagements spécifiques

RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 1^{er} Octobre 2020

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité des engagements spécifiques s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 sous la présidence de M. Toshihide Aotake (Japon). L'ordre du jour de la réunion, reproduit dans l'aérogamme WTO/AIR/CSC/12, a été adopté.

1 POINT A – MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

1.1. Le Président a rappelé que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la dernière réunion suite à la proposition des États-Unis, reproduite dans le document S/CSC/W/69. Les États-Unis avaient attiré l'attention sur le fait que certaines listes étaient subordonnées à l'examen ou à l'adoption d'une législation et à la promesse d'une mise à jour des engagements spécifiques à l'issue d'une action législative ou d'examen des politiques. Les États-Unis proposaient que le Comité examine ces listes assorties d'engagements conditionnels en vue d'améliorer la transparence et la sécurité juridique des engagements spécifiques. Les interventions concernant la proposition des États-Unis lors de la dernière réunion montraient que les délégations estimaient qu'il était important d'assurer la transparence et la sécurité juridique des engagements spécifiques. Toutefois, le Comité n'était pas encore parvenu à un accord au sujet de l'exercice proposé. La plupart des délégations appuyaient une approche étape par étape suivant laquelle le Secrétariat pourrait établir d'abord une compilation factuelle des engagements conditionnels à des fins de transparence, le Comité devant ensuite examiner les étapes suivantes et prendre une décision à ce sujet. À la dernière réunion, certaines délégations avaient indiqué qu'elles pourraient avoir besoin de plus de temps pour examiner la proposition et demander des consultations. Depuis lors, le Président avait tenu des consultations avec les délégations. Il a instamment demandé aux délégués d'avoir un échange de vues franc sur l'exercice proposé afin de parvenir à un consensus sur cette question. Il a rappelé que le Comité était chargé de surveiller la mise en œuvre des engagements spécifiques et d'améliorer leur exactitude technique et leur cohérence dans le futur.

1.2. Le représentant des États-Unis a réaffirmé que la proposition de sa délégation était destinée à être un exercice de transparence. Le Secrétariat était prié de trouver les engagements conditionnels pris par les Membres dans le cadre du Cycle d'Uruguay et les négociations prolongées sur les télécommunications et les services financiers. L'exercice n'était pas conçu pour que le Secrétariat interprète les listes, mais visait à identifier les listes avec des engagements additionnels et à inciter les Membres concernés à communiquer au Comité des renseignements actualisés sur les processus relatifs aux conditions inscrites dans les engagements. Selon cette approche par étapes, le Secrétariat cataloguerait d'abord les entrées dans les listes des Membres qui comportaient ces conditions, puis le Comité engagerait une discussion ouverte sur les conditions dans les processus internes des Membres. Par conséquent, cet exercice était conçu pour permettre au Comité d'avoir plus de clarté concernant les listes avec ce type d'entrées. Les États-Unis attendaient avec intérêt des renseignements actualisés de la part des Membres qui avaient besoin de plus de temps pour consulter les autorités de leurs pays et espéraient que cet exercice pourrait se poursuivre.

1.3. La représentante de l'Union européenne s'est référée à la déclaration faite par sa délégation à la dernière réunion, selon laquelle il était important d'assurer la transparence et la sécurité juridique des listes d'engagements spécifiques des Membres. À cette fin, l'Union européenne était favorable à un exercice dans lequel, dans un premier temps, le Secrétariat identifierait les engagements

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

conditionnels dans les listes des Membres. Le Comité pourrait alors engager une discussion et les Membres pourraient donner des renseignements actualisés sur leur position au sujet de ces engagements.

1.4. La représentante de l'Ukraine a remercié les États-Unis pour leur proposition. Reconnaisant l'importance de garantir la transparence et la mise en œuvre des engagements au titre de l'AGCS, l'Ukraine était favorable à l'approche par étapes, la première étant l'établissement par le Secrétariat d'un catalogue des engagements conditionnels dans les listes des Membres. Il serait utile d'avoir davantage d'informations de la part des Membres concernant leurs mesures avant d'envisager les étapes suivantes.

1.5. La représentante de l'Australie a réaffirmé que sa délégation appuyait la proposition d'une approche étape par étape suivant laquelle le Secrétariat commencerait par établir une liste des engagements conditionnels, qui serait utile à des fins de transparence. L'Australie était en outre ouverte à une discussion au Comité des engagements spécifiques une fois cette compilation distribuée.

1.6. Reconnaisant l'importance de la transparence, le représentant du Taipei chinois a réaffirmé que sa délégation soutenait l'exercice étape par étape, qui commençait par l'établissement par le Secrétariat des engagements conditionnels figurant dans la dernière version des listes des Membres.

1.7. La représentante du Canada a remercié une nouvelle fois les États-Unis d'avoir présenté la proposition au Comité. Elle a répété que sa délégation était favorable à une approche par étapes. La première étape pouvait être une compilation des engagements conditionnels par le Secrétariat. Le Canada considérait qu'il s'agissait d'une initiative conforme à ses efforts plus vastes en matière de transparence. Reconnaisant qu'il était utile d'avoir ce type de renseignements, le Canada était favorable aux discussions au sein du Comité. L'intervenante a également remercié les États-Unis de faire preuve de flexibilité.

1.8. Le représentant de la Suisse a déclaré que sa délégation appuyait la proposition des États-Unis, considérée comme un pas en avant en matière de transparence, et s'est félicité des travaux réalisés par le Secrétariat.

1.9. La représentante de la Turquie a remercié les États-Unis pour leur proposition. Sans s'opposer à la proposition, elle a demandé des éclaircissements sur la nature des travaux menés par le Secrétariat.

1.10. La représentante de la Barbade, s'exprimant au nom du Groupe ACP, a noté que les États-Unis avaient réaffirmé que la proposition ne visait pas l'interprétation des listes des Membres par le Secrétariat. D'après les recherches internes menées par le Groupe, il y avait des mentions dans les listes de certains Membres pour lesquelles une interprétation de la part du Secrétariat pourrait être nécessaire. Tout pays ACP mentionné dans les conclusions du Secrétariat comme étant impliqué devait être consulté avant toute communication aux Membres. Les différents Membres qui étaient consultés et souhaitaient participer au processus étaient libres de le faire.

1.11. Le représentant des États-Unis a répété que la proposition ne demandait pas au Secrétariat d'interpréter les listes. Le travail du Secrétariat consistait à répertorier les formulations dans les engagements comme "subordonné à" ou "faisant l'objet d'un examen des politiques". Les États-Unis voulaient des renseignements actualisés de la part des Membres sur ce que révélaient ces examens des politiques, pas des négociations. Les États-Unis appréciaient la flexibilité dont faisaient preuve la Barbade et le Groupe ACP au sujet de l'exercice.

1.12. La représentante de l'Inde a déclaré que sa délégation appuyait la proposition des États-Unis, qui comprenait l'identification des engagements conditionnels par le Secrétariat. L'Inde estimait que cet exercice améliorerait la transparence des engagements des Membres. Pour poursuivre l'objectif de transparence, l'Inde a exhorté les États-Unis à améliorer leur niveau de respect des prescriptions existantes en matière de notification, notamment au titre de l'article III:3 de l'AGCS, en particulier celles qui concernaient leurs engagements relatifs au mode 4, y compris les mesures relatives à l'admission, étant donné que le mode 4 était le mode le plus important du point de vue des exportations pour la plupart des pays en développement et des PMA.

1.13. Le représentant du Brésil a réaffirmé que sa délégation appuyait et approuvait la proposition visant à améliorer la transparence des engagements conditionnels. Il a dit qu'il appréciait les éclaircissements des États-Unis précisant que l'objectif de l'exercice était d'améliorer la transparence, et non d'engager un quelconque processus de négociation au sein du Comité des engagements spécifiques. Le Comité était l'enceinte appropriée pour examiner les questions relatives à la transparence et à la mise en œuvre des engagements spécifiques. Il a toutefois noté qu'il y avait différents types de conditionnalités, dont certaines n'étaient pas nouvelles et avaient fait l'objet de négociations sur l'accès aux marchés avant ou pendant le Cycle de Doha. Le Comité des engagements spécifiques n'était pas l'organe approprié pour aborder les négociations sur l'accès aux marchés. Étant donné que les États-Unis avaient précisé que leur proposition ne visait pas des négociations sur l'accès aux marchés, le Brésil pouvait appuyer sans réserve leur initiative.

1.14. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a remercié les États-Unis pour leur proposition au sujet de laquelle sa délégation menait encore des consultations internes. Par souci de transparence, il était important et utile d'examiner les engagements conditionnels et de partager les renseignements préparés par le Secrétariat à cet égard.

1.15. S'agissant de la proposition des États-Unis, le représentant de la Chine a dit qu'en principe sa délégation appuyait les travaux visant à améliorer la transparence et la sécurité juridique dans les engagements spécifiques des Membres. Dans le même temps, la Chine était consciente de la complexité de la question en cause. Par conséquent, le Comité devrait adopter une approche progressive dans les travaux de suivi et poursuivre les discussions sur la proposition. Sa délégation était en train de l'analyser au niveau interne et y reviendrait ultérieurement.

1.16. Le représentant de Hong Kong, Chine, a remercié les États-Unis pour les éclaircissements quant à l'intention de leur proposition. En particulier, il a noté que le but était d'améliorer la transparence des listes et de demander des mises à jour des engagements conditionnels. Il a toutefois prévenu que ces mises à jour ne devaient pas aller au-delà de l'exercice technique. S'agissant de la voie à suivre, il pourrait y avoir une charge additionnelle en matière de notification pour certains Membres. Par conséquent, sa délégation était favorable à une approche étape par étape qui commencerait par l'établissement par le Secrétariat d'un compte rendu factuel des engagements conditionnels.

1.17. Le représentant du Japon a remercié les États-Unis pour leur proposition. Il a noté l'importance de la proposition, étant donné qu'elle augmenterait la transparence des engagements spécifiques. Sa délégation était flexible quant à la manière de mener l'exercice et donc ouverte à l'approche étape par étape.

1.18. Le Président a noté un large soutien en faveur de l'approche étape par étape pour faire avancer la proposition des États-Unis. Il a remercié les délégations pour leur flexibilité et a pris note de la demande de consultations présentée par le Groupe ACP. Il a ensuite suggéré que le Secrétariat procède à l'identification et à la compilation des engagements conditionnels dans les listes des Membres, et que le Comité envisage les étapes suivantes lors de sa prochaine réunion.

1.19. Il en a été ainsi convenu.

1.20. Le représentant des États-Unis a dit que sa délégation était flexible quant à la manière de faire avancer les travaux. Une fois que le Secrétariat aurait présenté la compilation, le Comité pourrait décider des étapes suivantes.

1.21. Le Président a déclaré qu'il tiendrait des consultations au sujet des prochaines étapes. Il a ensuite suggéré que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à sa réunion suivante.

1.22. Il en a été ainsi convenu.

2 POINT B – QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES

2.1. Le Président a rappelé que deux questions avaient été brièvement examinées au titre de ce point à la dernière réunion, qui étaient liées à la fois à la clarté et à la prévisibilité des engagements spécifiques. Une question concernait le sens des mentions "Non consolidé*" pour le mode 1 dans les

listes annexées à l'AGCS. Dans les listes, "Non consolidé*" s'accompagnait généralement de la mention "Non consolidé parce que techniquement irréalisable". Étant donné que de nombreux services pour lesquels les Membres avaient inscrit la mention "Non consolidé*" dans leurs listes devenaient négociables par suite des évolutions technologiques récentes, des discussions sur cette question suscitaient un intérêt. Un autre élément concernait certaines questions se rapportant à l'établissement des listes pour le mode 4, initialement indiquées dans une communication de la République kirghize (figurant dans le document JOB/SERV/287). Cette question avait été examinée lors de plusieurs réunions antérieures.

2.2. La représentante de l'Inde a une nouvelle fois remercié, au nom de sa délégation, la République kirghize pour sa proposition utile sur les "problèmes se rapportant à l'établissement des listes pour le mode 4", figurant dans le document JOB/SERV/287. Comme elle l'avait déclaré dans ses interventions lors de précédentes réunions, l'Inde était favorable à la tenue de discussions dans trois domaines identifiés, à savoir: l'élaboration d'une liste d'éléments spécifiques tels que les critères et les renseignements détaillés sur les prescriptions, procédures et lignes directrices applicables à l'administration des examens des besoins économiques et des examens des besoins du marché du travail; l'établissement d'éléments de définition clés ou de certains critères communs pour les catégories faisant l'objet d'engagements concernant le mode 4; et la clarification du lien existant entre les engagements horizontaux et sectoriels pour le mode 4. L'Inde a rappelé la suggestion faite par l'Union européenne à l'une des réunions précédentes selon laquelle tous les Membres devraient accepter de supprimer les examens des besoins économiques pour la catégorie des personnes transférées à l'intérieur d'une société. Estimant qu'il s'agissait d'une suggestion utile, l'Inde a invité les autres Membres à faire part de leurs points de vue à cet égard. En ce qui concerne la suggestion de l'Inde visant à ce que le Secrétariat répertorie les cas dans les listes des Membres où il était nécessaire de clarifier le lien existant entre les engagements horizontaux et sectoriels pour le mode 4, l'Inde a noté que, lors de la dernière réunion, un Membre avait demandé une proposition écrite. L'Inde estimait que le document présenté par la République kirghize distribué sous la cote JOB/SERV/287 était déjà sur la table, étant donné qu'il visait à examiner les moyens d'améliorer la clarté et la précision des engagements des Membres à cet égard. Pour faire avancer la proposition, l'Inde a demandé au Secrétariat d'établir une compilation des engagements horizontaux et sectoriels des Membres afin d'identifier toute incohérence entre eux dans le mode 4 (ou dans tous les modes si les Membres le souhaitaient) et, dans un deuxième temps, elle a demandé aux Membres concernés d'envisager de communiquer les mises à jour nécessaires. L'Inde estimait que, tout comme la proposition des États-Unis, cela améliorerait la clarté et la transparence dans les engagements des Membres. Le Secrétariat pouvait examiner les deux propositions ensemble.

2.3. En réponse à la demande de l'Inde, le représentant des États-Unis a demandé ce que l'on attendait du Secrétariat. Dans la proposition des États-Unis, il était clair que le Secrétariat était prié de cataloguer les entrées dans les listes des Membres. Ce que l'Inde demandait était plus axé sur l'interprétation étant donné qu'il était demandé au Secrétariat d'identifier des incohérences dans les engagements des Membres. En ce qui concerne la suppression des examens des besoins économiques pour la catégorie des personnes transférées à l'intérieur d'une société, si les Membres étaient libres de réviser leurs listes, cela pourrait donner lieu à des négociations sur l'accès aux marchés, ce que les États-Unis ne pouvaient pas accepter.

2.4. Le représentant de la Suisse a rappelé que sa délégation avait soulevé la question de la mention "Non consolidé*" à la dernière réunion. En raison des progrès technologiques, de nombreux services pour lesquels les Membres avaient inscrit "Non consolidé*" dans leurs listes devenaient négociables. Cela concernait notamment le mode 1. Tout comme la proposition des États-Unis sur les engagements conditionnels, la suggestion de sa délégation visait à avoir un échange de vues et à accroître la sécurité et la prévisibilité des engagements spécifiques. Avant de s'engager sur une potentielle voie à suivre, sa délégation souhaitait entendre l'intérêt d'autres Membres lors de cette réunion.

2.5. La représentante de l'Inde a dit qu'elle avait pris note des déclarations faites par les États-Unis et la Suisse et qu'elle y reviendrait à la réunion suivante.

2.6. Le représentant de la Suisse a remercié la déléguée de l'Inde pour son intervention. Sa délégation examinerait si et comment la question relative à la mention "Non consolidé*" pouvait être traitée.

2.7. Le Président a proposé que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à sa réunion suivante.

2.8. Il en a été ainsi convenu.

3 POINT C – QUESTIONS DE CLASSIFICATION

3.1. Le Président a déclaré que le système de classification des services dans le cadre de l'AGCS était confronté à des difficultés car les conditions commerciales avaient évolué de façon notable. La manière de classer les plates-formes numériques était représentative à cet égard. Lors de la réunion précédente, certains avaient noté que l'examen de la classification apporterait plus de clarté en ce qui concerne les engagements spécifiques.

3.2. Aucune intervention n'a été faite au titre de ce point.

3.3. Le Président a suggéré que le Comité revienne sur ce point de l'ordre du jour à sa réunion suivante.

3.4. Il en a été ainsi convenu.

4 POINT D – AUTRES QUESTIONS

4.1. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

4.2. La réunion a été déclarée close.
